

**THOMAS FLEURS**  
SOCIETE ANONYME A CONSEIL D'ADMINISTRATION  
AU CAPITAL DE 598.453 EUROS  
SIEGE SOCIAL : ZAC DU PLAN - AVENUE DU COUNOISE  
84320 ENTRAIGUES SUR SORGUES  
390 662 716 RCS AVIGNON

---

**EXPOSE SOMMAIRE**

Depuis le début du second trimestre 2012 une politique de restructuration est menée au sein du groupe Thomas Fleurs. Une vingtaine de licenciements a été réalisée (postes doublons ou devenus inutiles) ce qui permet au groupe de dégager une économie de plus de 500 000 € à l'année.

Dans cette optique de restructuration, l'embauche d'un Directeur Administratif et Financier pouvant orchestrer l'ensemble des actions est en cours.

Dès le 1er juillet 2012, Le groupe Thomas Fleurs a renégocié les tarifs applicables aux prestations de transport. Il est cependant difficile de chiffrer l'impact du fait de la fluctuation des cours du pétrole.

Concernant l'unité de vente des invendus, l'ouverture d'un magasin à Chalon sur Saône sur le dernier trimestre 2012 permettra à l'ensemble du groupe d'écouler les marchandises sans perte. Non intégré au périmètre Thomas Fleurs dans un premier temps, ce magasin (discount) permettra également de ne pas écorner l'image de notre groupe fondée sur la qualité et la fraîcheur des fleurs.

Concernant la plateforme de commande : nous procédons à la généralisation de son utilisation au sein des filiales du groupe, une meilleure gestion des achats de fleurs au cadran est à prévoir, les retombées sont attendues pour la fin du troisième trimestre 2012.

Conscients des difficultés de la société, les dirigeants de chaque filiale ont pour obligation de faire remonter des comptes rendus d'activité détaillés et fiables. Ces documents seront ainsi analysés chaque semaine et rapprochés avec les tableaux de bords mensuels réalisés par le cabinet d'expertise comptable.

Concernant la trésorerie : nous avons accentué nos efforts (par sensibilisation des salariés) pour encaisser les créances clients plus vite. Cette situation a eu pour effet que certaines de nos filiales ont commencé à rembourser leurs comptes courants et/ou payer leurs factures « groupes » plus rapidement. Par ailleurs, nous avons également mis en place un système de règlement à distance pour faciliter l'encaissement des clients des livraisons.

Un emprunt pour un montant de 1 000 000 euros a été concrétisé avec des termes très favorables. Le remboursement est étalé sur une période de dix annuités et modulé de façon à ce que la société ne soit pas asphyxiée les premières années (amortissement du capital à hauteur de 40 000 euros par an sur les cinq premières années).

Une augmentation de capital pour un montant minimum de 1 000 000 euros est à prévoir pour la fin de l'exercice 2012.